



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE

DIRECTION DU POLE RESSOURCES

Service des marchés publics

**DECISIONS DU MAIRE N° DC – 2022 – 072
MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC**

Le Maire de Tassin la Demi-Lune,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment son article R.2194-7 relatif aux modifications de marché ;

Vu la délibération N°D 2021/27 en date du 24 mars 2021 portant visa préfectoral du 01 avril 2021 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, sans limite de seuil européen ;

Vu l'arrêté municipal n°21-128 du 15 avril 2021 portant visa préfectoral du 18 avril 2021 par lequel Monsieur Pierre Bergeret, 2^{ème} Adjoint délégation de fonction et de signature dans les domaines des marchés publics et accords-cadres et délégations de service public et concession ;

Vu la décision DC-2021-43 signé le 30 juin 2021 portant visa préfectoral du 30 juin 2021 ayant pour objet l'attribution du marché de Fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal de Tassin la Demi-Lune – Phase 3 du déploiement ;

Vu la décision DC-2021-88 signé le 22 décembre 2021 portant visa préfectoral du 22 décembre 2021 ayant pour objet la modification n°1 du marché 21-027 portant sur des travaux supplémentaires concernant des réparations liées aux fourreaux bloqués avenue du 8 mai 1945 et rue François Mermet à Tassin la Demi-Lune ;

Vu la décision DC-2022-10 signé le 07 mars 2022 portant visa préfectoral du 07 mars 2022 ayant pour objet la modification n°2 du marché 21-027 portant sur des travaux supplémentaires concernant des travaux modificatifs relatifs à l'école Chapoly ;

Vu le contrat n°21-027 – Fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal de Tassin la Demi-Lune – Phase 3 du déploiement signé le 30 juin 2021 et notifié à l'entreprise SERFIM TIC le même jour ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Considérant le contrat n°21-027 – Fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal de Tassin la Demi-Lune – Phase 3 du déploiement signé le 30 juin 2021 et notifié à l'entreprise SERFIM TIC le jour même ;

DECIDE :

Article 1 : Objet de la décision

La modification de marché n°03 au marché public – Fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal de Tassin la Demi-Lune – Phase 3 du déploiement attribué à l'entreprise SERFIM TIC domiciliée 2 chemin du Génie à Vénissieux (69 200) correspond à la modification de la pièce financière.

La présente modification a pour objet de modifier la pièce financière du marché ; dans la partie coûts annuels de location des fourreaux des opérateurs, il convient de lire 9 804 mètres linéaires au lieu de 14 137 mètres linéaires soit 3 921.60 € H.T. au lieu de 5 650.80 € H.T.

La modification emporte une incidence financière : -0.44%.

La modification n'entraîne pas de bouleversement dans l'économie générale du contrat (toutes modifications confondues, l'augmentation du montant du marché initial est de 2.10%).

Article 2 : Caractéristiques de la modification de marché

Les clauses et documents inchangés et non impactés par la modification du marché (durée du marché...) restent applicables et opposables.

Article 3 :

La présente décision sera :

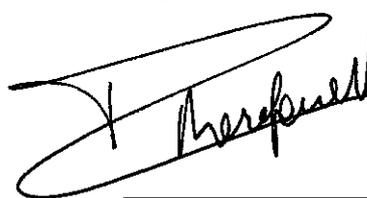
- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- publiée sur le site internet de la collectivité
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône

Tassin la Demi-Lune, le **10 OCT. 2022**

Par délégation,

Pierre BERGERET,

Adjoint au Maire chargé de la Commande publique



Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20221010-DC-2022-072-CC
Date de réception préfecture : 10/10/2022

2/2